La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

2024-2025

PASS Région

MANUELS SCOLAIRES, CULTURE, SPORT, ...

# GUIDE DES AVANTAGES POUR LES JEUNES

auvergnerhonealpes.fr

# BONS PLANS, JEUX, ACTUS,... C'EST PAR ICI !

**Suis-nous sur les réseaux sociaux pour être au courant de toutes les actualités du Pass'Région : bons plans, concours, avantages, jeux, questions/réponses...**

**@passregion**

**Instagram** **TikTok**

**Facebook** **Snapchat**

PASS Région

**TÉLÉCHARGE L'APPLICATION POUR RETROUVER TOUS TES SERVICES**

Télécharger dans l'App Store — DISPONIBLE SUR Google Play

(consultation du solde de tes avantages, géolocalisation des partenaires et des bons plans, modification de tes données personnelles...).

# QUAND ET COMMENT OBTENIR MON PASS'RÉGION ?

## Je n'ai pas encore de Pass'Région

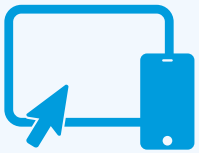

- **Je commande ma carte sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne,** en indiquant le nom de mon établissement et ma filière
  - » *à partir du 11/06/2024 et dès que je connais avec certitude le nom de mon établissement pour l'année 2024/2025.*
- **Je dois télécharger une photo** et définir **le code d'utilisation** de ma carte qui me sera demandé par les partenaires lors de l'utilisation de mes avantages.
- A l'issue de ma commande, je dois **activer mon espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

  - » **Si j'ai moins de 15 ans,** la commande de la carte doit obligatoirement se faire avec mon responsable légal.
  - » **Si je suis lycéen et mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes,** je coche la case « J'étudie dans un lycée public hors Auvergne-Rhône-Alpes » et je dois fournir un certificat de scolarité pour l'année 2024/2025.

## J'ai déjà un Pass'Région

- **Mon établissement s'occupe de tout :** il revalide mes droits au Pass'Région pour l'année 2024/2025 et mes nouveaux avantages sont chargés à distance sur ma carte. **Le code d'utilisation de ma carte est inchangé** par rapport à l'année dernière.
- **Si je suis lycéen et mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes,** je me connecte à **mon espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne** pour télécharger mon certificat de scolarité pour l'année 2024/2025.

## Mon espace bénéficiaire

**Je me connecte sur auvergnerhonealpes.fr/passregion ou sur l'appli Pass'Région pour accéder à tous mes services !**

### Consulter mes avantages

En consultant mes avantages sur mon espace bénéficiaire, je peux savoir combien il me reste pour chaque avantage auquel j'ai droit et ce qu'ils me permettent de faire.

### Découvrir mes Bons Plans

**Tout au long de l'année, je profite de bons plans proposés par les partenaires du Pass'Région.**

Les bons plans sont disponibles dans mon espace bénéficiaire. Ils peuvent donner droit à des entrées gratuites, des réductions, des promotions, des tarifs préférentiels, des invitations à un évènement particulier, des visites accompagnées sur site, des animations spécifiques, des propositions de stages, des formations « découverte », des goodies et objets publicitaires de la structure ou de l'évènement proposé, etc...

### Comment trouver les partenaires ?

**Un cinéma partenaire proche de chez moi ? L'adresse de mon auto-école ?**

Je peux géolocaliser les partenaires en ligne en utilisant les filtres de recherche (département, commune, type de partenaire, ...).

## Un problème ?

### J'ai oublié mon code d'utilisation

En cas d'oubli du code d'utilisation de ma carte, je me rends dans **mon espace bénéficiaire** afin d'en définir un nouveau.

» *Si je change de carte (à la suite du vol, de la perte, de la défectuosité de ma carte ou à la suite d'un changement d'établissement), je n'ai pas besoin de définir un code d'utilisation pour ma nouvelle carte : le code de ma précédente carte reste valide.*

### Perte, Vol ou Carte HS

**J'ai perdu ma carte, on me l'a volée ou elle ne fonctionne plus :**

- Je me rends dans **mon espace bénéficiaire** afin de la déclarer perdue/volée/HS.
- Je **vérifie bien mon adresse postale** et je la corrige si elle n'est pas à jour.
- Une **nouvelle carte** me sera expédiée.
  *5€ seront prélevés sur l'un des avantages pour participer aux frais de refabrication de la carte. Le code d'utilisation de ma nouvelle carte est le même que celui de ma carte précédente.*

Pour toute difficulté, je consulte la **FAQ** dans **mon espace bénéficiaire.**

Je peux aussi contacter **l'assistance technique du Pass'Région** au **04 86 27 98 50** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 18h)

2024-2025 PASS Région

# GUIDE DES AVANTAGES POUR LES JEUNES
# SOMMAIRE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

## JE SUIS...


**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

**En enseignement général ou technologique**
- En première ou terminale STMG — page 6
- En année d'entrée en formation des BACS technologiques STHR ou STAV — page 7
- En seconde, première, terminale générales ou technologiques (autres que les sections citées précédemment) — page 8

**En enseignement professionnel** (hors apprentis) — page 9

**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU **POST - BAC**[2] ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat ou une MFR. — page 10

**APPRENTI*** EN FORMATION DE NIVEAU **CAP, BAC PRO OU POST - BAC**[3] ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN **CFA, MFR OU LYCÉE PROFESSIONNEL**
*moins de 26 ans. — page 11

**Au CNED** et je prépare un **Bac Pro, Général, Technologique ou CAP** — page 12

**AUTRES PUBLICS**
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

**JE SUIS INSCRIT :**

**En établissement de formations sanitaires et sociales** agréé par la Région (hors statut salarié)
- En formation de niveau CAP ou BAC — page 13
- En formation Post-Bac — page 14

**En IEM**
- En 1re année d'une formation de niveau CAP ou BAC[4] — page 15
- En 2e année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC[4] — page 16

**En IME & IMPRO, Structure de placement en hébergement** avec inscription en formation, **Centre de rééducation professionnelle** — page 17

**En mission locale ou école de la 2e chance** — page 18

Elève résidant en Auvergne-Rhône-Alpes mais dont **le lycée public de secteur hors région** — page 19


[1] Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3es prépa-métiers, 3es ou 4es agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.
[2] Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.
[3] CPJEPS, BPJEPS, Formations Agricoles comprises.
[4] FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur-éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...

## ANNEXES


**PUBLICS SPÉCIFIQUES** — page 20

**Doublement de l'avantage sport**
- > Jeunes filles pratiquant un sport de self-défense
- > Jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > Jeunes en situation de handicap

**MANUELS SCOLAIRES** — page 21

**Mode d'emploi**
- > Enseignement général ou technologique (hors première et terminale technologiques STMG)
- > Enseignement professionnel, première et terminale technologique STMG
- > Autres publics

## JE SUIS...

**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

**En enseignement général ou technologique**

En première ou terminale STMG

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **Gratuité** des manuels scolaires. » **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

> **50 €** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (livrets pratiques).
» **Possibilité de doublement** en cas de situation de handicap.

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.

> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs » pour les élèves de première STMG, **35 €** pour les élèves de terminales STMG.

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60 €** pour :
- > les jeunes atteints d'un handicap
- > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

**200 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,

**500 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## JE SUIS...

**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

**En enseignement général ou technologique**

En année d'entrée en formation des BACS technologiques STHR ou STAV

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **Gratuité** des manuels scolaires. » **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

## PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **150 € à 200 €** (selon la formation) utilisables dans les **magasins partenaires** ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel.
Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement).
*» Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.*

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60 €** pour :
- les jeunes atteints d'un handicap
- les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
**200 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
**500 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.

> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs », **35 €** pour les élèves de terminales.

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## JE SUIS...

**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

**En enseignement général ou technologique**

**En seconde, première, terminale générales ou technologiques**
(autres que les sections citées p.3 et 4)

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **Gratuité** des manuels scolaires. » **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15€** pour l'achat de livres « loisirs » ,
**35€** pour les élèves de terminales générales et technologiques.
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :
> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
**200€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## JE SUIS...

**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

**En enseignement professionnel** (hors apprentis)

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **Gratuité** des manuels scolaires. **» Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

> **50 €** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (manuels techniques). Possibilité de doublement en cas de situation de handicap.

## PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **50 € à 500 €** (selon la formation) utilisables dans les magasins partenaires ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel. Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement).
*» Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.*

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :
> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
**200 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
**500 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.

> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs », **35 €** pour les élèves de terminales professionnelles.

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## JE SUIS...

**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU **POST - BAC**[2]

**ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat ou une MFR.

[2] *Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.*

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.

> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap

> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)

> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire:**

**200 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,

**500 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**

*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**

*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## JE SUIS...

**APPRENTI*** EN FORMATION DE NIVEAU
**CAP, BAC PRO**
OU **POST - BAC**[3]
**ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**CFA, MFR** OU **LYCÉE PROFESSIONNEL**

*moins de 26 ans.

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

### MANUELS SCOLAIRES ET PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Si mon établissement a été retenu par la Région dans le cadre de l'appel à projets «équipements des apprentis 2024», je peux bénéficier avec mon **Pass'Région d'une aide pour l'achat de mon équipement professionnel, de mes manuels scolaires ou de mon équipement de protection individuelle.**

*» Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.*

### SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

### LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

### CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

### SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## AUTRES PUBLICS

(POUR LES ÉLÈVES DE MOINS DE 26 ANS, MAIS SANS LIMITE D'ÂGE INFÉRIEURE)

## JE SUIS INSCRIT

**Au CNED*** et je prépare un **Bac Pro****, **Général, Technologique** ou **CAP**

*En cours réglementés, domicilié en Auvergne-Rhône-Alpes.
**Filières agricoles comprises.

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **100 €** si je suis en **seconde générale ou technologique**
> **70 €** si je suis en **première ou terminale générales ou technologiques**
> **100 €** si je suis en **première année de CAP** (y compris agricole) ou en **seconde BAC pro** (y compris agricole)
> **50 €** si je suis en **deuxième année de CAP** (y compris agricole) ou **en première ou terminale BAC pro** (y compris agricole).

Ces montants peuvent être doublés en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur auvergnerhonealpes.fr/passregion

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30 €** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisables dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
**200 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
**500 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.*
> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*
> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.
> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

## JE SUIS INSCRIT

**En établissement de formations sanitaires et sociales**
agréé par la Région (hors statut salarié)

**En formation de niveau CAP ou BAC**

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **70 €** pour l'achat de manuels scolaires.
Ce montant peut être doublé en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.**

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :
> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
**200 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
**500 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

## JE SUIS INSCRIT

**En établissement de formations sanitaires et sociales**
agréé par la Région (hors statut salarié)

**En formation post-BAC**

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
**200€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.*

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

## JE SUIS INSCRIT

**En IEM**

**En 1re année d'une formation de niveau CAP ou BAC**
(FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...)

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

### MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **100 €** pour l'achat de manuels scolaires.
Ce montant peut être doublé en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.**

### CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.
> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

### SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **120 €** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.

### LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

### PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
**200 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
**500 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

### SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

## JE SUIS INSCRIT

**En IEM**

**En 2e année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC**
(FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...)

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **50 €** pour l'achat de manuels scolaires.
Ce montant peut être doublé en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.**

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.

> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **120 €** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

**200 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,

**500 €** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**

*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**

*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

## JE SUIS INSCRIT

**En IME & IMPRO,**
**Structure de placement en hébergement**
avec inscription en formation*,
**Centre de rééducation professionnelle**

*Y compris préparant un CAP ou BAC pro

### OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **120€** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
**200€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

## JE SUIS INSCRIT

**En mission locale ou école de la 2e chance**

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

**200€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,

**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**

*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**

*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

## AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

## JE SUIS

Elève résidant en auvergne-rhône-alpes mais dont
**le lycée public de secteur est hors région**

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

## CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

## SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

## LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

## PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

**CET AVANTAGE S'ADRESSE :**

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
**200€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.*

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.*

## SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

# PUBLICS SPÉCIFIQUES

## DOUBLEMENT DE L'AVANTAGE SPORT

### JEUNES FILLES PRATIQUANT UN SPORT DE SELF-DÉFENSE

**Fédérations éligibles :**

- Aïkido, aïkidobudo et affinitaires
- Aïkido et budo
- Arts martiaux chinois
- Boxe anglaise
- Judo, jujitsu
- Kendo et disciplines associées
- Karaté et disciplines associées
- Kick boxing, muay thaï et disciplines associées
- Lutte
- Savate, boxe française et disciplines associées
- Taekwondo et disciplines associées
- Et toutes les fédérations sportives agrées par le ministère en charge des sports dont les clubs proposent une activité de formation au self défense pour les filles.

**» Si les jeunes filles sont atteintes d'un handicap, les 60 € peuvent être doublés sur demande auprès de la Région.**

**Pour demander le doublement, suivre la procédure ci-contre.**

*Le club débitera 60 € au moment de la transaction et répercutera cette réduction sur le prix de la licence. Le doublement des 30 € s'applique automatiquement au moment de la transaction faite par le club.*

### JEUNES SE VOYANT PRESCRIRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (affection de longue durée) ET JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Le doublement est réservé aux jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée dans le cadre d'une affection de longue durée et aux jeunes justifiant d'un handicap.**

**POUR EN BÉNÉFICIER :**

- **J'en fais la demande par mail à jeunesse@auvergnerhonealpes.fr en précisant :**
  - Mes nom et prénom
  - Ma date de naissance
  - Mon numéro de dossier inscrit sur mon Pass'Région
- **Je joins à ce mail une copie de l'un de ces justificatifs attestant de ma situation de handicap :**
  - Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
  - Attestation d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)
  - Certificat médical attestant un trouble de santé invalidant
  - Attestation d'Affections de Longue Durée (ALD)

## DOUBLEMENT DE L'AVANTAGE MANUELS SCOLAIRES

### JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Si je bénéficie d'un crédit sur mon Pass'Région pour l'achat de mes manuels scolaires, je peux déposer une demande de doublement de mon crédit auprès de la Région, selon la procédure suivante :**

**JE DÉPOSE MA DEMANDE PAR MAIL À :**

- **jeunesse@auvergnerhonealpes.fr en précisant :**
  - Mes nom et prénom
  - Ma date de naissance
  - Mon numéro de dossier inscrit sur mon Pass'Région
- **Je joins à ce mail une copie de l'un de ces justificatifs attestant de ma situation de handicap :**
  - Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
  - Attestation d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)
  - Certificat médical attestant un trouble de santé invalidant
  - Certificat médical justifiant le double jeu de manuels scolaires
  - Attestation d'Affections de Longue Durée (ALD)

*Le doublement de l'avantage manuels scolaires peut servir à l'achat d'un deuxième jeu de livres ou de supports éducatifs adaptés.*
*Si mes manuels scolaires m'ont été fournis gratuitement dans mon établissement, je peux demander un deuxième jeu de manuels.*
*» Je m'adresse directement à mon établissement.*

# MANUELS SCOLAIRES

MODE D'EMPLOI

## JE SUIS...

**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**
**ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, OU TECHNOLOGIQUE**
public ou privé sous contrat, une MFR.

**En enseignement général ou technologique**
(hors première et terminale technologiques STMG)

## LES ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉCUPÉRER GRATUITEMENT MES MANUELS SCOLAIRES DANS MON ÉTABLISSEMENT.

### SECONDE

**Je commande mon Pass'Région sur l'appli mobile ou en ligne dès le 11 juin 2024.**
» À l'issue de ma commande, **je dois activer mon espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

**Mon lycée m'informe de la date de la remise des manuels.**

**Sur présentation de mon Pass'**
je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.
C'EST GRATUIT !

### PREMIÈRE & TERMINALE

**J'ai déjà un Pass'Région : mon établissement se charge de renouveler les avantages.**

**Mon lycée m'informe de la date de la remise des manuels.**

**Sur présentation de mon Pass'**
je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.
C'EST GRATUIT !

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

# MANUELS SCOLAIRES

MODE D'EMPLOI

## JE SUIS...

**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de prodiuction.

**En enseignement professionnel, en 1re et terminale technologique STMG**

[1]CAP, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3e prépa-métiers, 3e ou 4e agricoles... - Hors apprentis.

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

## LES ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉCUPÉRER GRATUITEMENT MES MANUELS SCOLAIRES DANS MON ÉTABLISSEMENT ET UTILISER MON CRÉDIT DE 50€ CHARGÉ SUR MA CARTE.

### SECONDE VOIE PROFESSIONNELLE

**Je commande mon Pass'Région sur l'appli mobile ou en ligne dès le 11 juin 2024.**

» À l'issue de ma commande, **je dois activer mon espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

### PREMIÈRE & TERMINALE VOIE PROFESSIONNELLE ET PREMIÈRE STMG

**J'ai déjà un Pass'Région : mon établissement se charge de renouveler les avantages.**

### JE RÉCUPÈRE MES MANUELS

1. **Mon lycée m'informe de la date de la remise des manuels.**
2. **Sur présentation de mon Pass'.** je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu. C'EST GRATUIT !
3. **J'utilise l'avantage « manuels scolaires complémentaires» de 50 € pour l'achat de consommables :** cahiers détachables, cahiers d'activités et livrets pédagogiques non réutilisables.

**Où ? Dans une librairie partenaire sur présentation de mon Pass'Région.**
Je dois saisir le code d'utilisation de ma carte pour sécuriser la transaction.

# MANUELS SCOLAIRES

MODE D'EMPLOI

## AUTRES PUBLICS

**BÉNÉFICIANT D'UN CRÉDIT SUR LEUR PASS'RÉGION :**

- jeunes en formation de niveau CAP ou BAC dans un établissement de formations sanitaires et sociales agréé par la Région *(hors statut salarié)*
- jeunes en 1re année d'une formation de niveau CAP ou BAC en IEM
- jeunes en 2e année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC en IEM
- jeunes inscrits au CNED en formation générale, technologique ou professionnelle de niveau BAC maximum *(inscription en cours réglementés)*

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région

## LES ÉTAPES À SUIVRE POUR ACQUÉRIR MES MANUELS SCOLAIRES.

**Je commande mon Pass'Région sur l'appli mobile ou en ligne dès le 11 juin 2024.**

» À l'issue de ma commande, **je dois activer mon espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

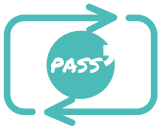

**J'ai déjà un Pass'Région : mon établissement se charge de renouveler les avantages.**

### JE RÉCUPÈRE MES MANUELS

1 **J'achète mes manuels scolaires avec mon crédit chargé sur ma carte.**

2 **Où ?** **Dans une librairie partenaire sur présentation de mon Pass'Région.**
Je dois saisir le code d'utilisation de ma carte pour sécuriser la transaction.

# La Région

## Auvergne-Rhône-Alpes

auvergnerhonealpes.fr